

## ARRÊTE DU MAIRE n° JUR-2026-002

### PORTANT COMMISSIONNEMENT DE MONSIEUR ROMAIN GIACOMINI GARDIEN -BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de LAMBESC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.480-1 et suivants et R.160-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'arrêté n° RH/2025/104 du 03 avril 2025 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Romain GIACOMINI,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune d'assurer la protection du cadre de vie en raison notamment de l'augmentation des infractions en matière d'urbanisme,

**CONSIDERANT** qu'il y va de l'intérêt de la commune dans la lutte contre les atteintes aux règles sus énoncées,

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Romain GIACOMINI, Gardien-Brigadier de police municipale, est commissionné dans les limites du territoire de la commune de Lambesc pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions aux dispositions prévues aux articles L.480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**Article 2 :** Monsieur Romain GIACOMINI est tenu au secret professionnel dans les termes prévus aux articles L.226-13 et L.226-14 du Code Pénal.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie dont ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence et notifiée à l'intéressée.

Fait à Lambesc, le 05 janvier 2026

Bernard RAMOND,

Maire de Lambesc



Signature de l'agent